

Bon No: 004419935		1ere Gachée: 07:38 (1) Quantité: 4.00 m3		Date: 02/07/2026 référence commande(2): 03 83 80 86 60		reap160626094453		Zone: Transport incompl	
client: 410583 chantier: 058314		EST OUVRAGES Poilly		RUE PIERRE ADT 54700 07.87.28.34.50 51170 Poilly		Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:00						température: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton RJB353A360		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF2		Classe Chlorure CL 0,40	
								consistance(7) S3	
								Dmax 20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 360									
Propriétés particulières spécifiées 150mm +/- 30mm									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE RETARDATEUR PUMI 2H M3 PUMI				PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140 RP ISORETARD 200				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1